

**PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 08/04/2021**

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation du rapport du conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, approuve le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 tel qu'il a été présenté.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

(Approbation des états financiers individuelles et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuelles et consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION.

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

(Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles en résultats reportés)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de **1 120 131.000 Dinars**, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de **4 269 614.663 Dinars** détaillés comme suit :

	Distribuables en franchise de retenue	Distribuables avec retenue à la source	Total
Résultats reportés au 31 décembre 2019	704 875.666	2 444 607.997	3 149 483.663
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	1 120 131.000		1 112 131.000
Résultats reportés avant affectation	1 825 066.666	2 444 607.997	4 269 614.663

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **5 466 442.151 Dinars** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **4 269 614.663 Dinars**, soit au total un résultat distribuable de **9 736 056.814 Dinars**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **486 802.841 Dinars** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **5 000 000.000 Dinars** en tant que réserves pour réinvestissement ;
- De prélever sur ce montant, **200 000.000 Dinars** en tant que réserves pour fond social ;
- De prélever sur ce montant **2 437 500.000 Dinars** en tant que dividendes, après l'accord de la BCT.
- D'affecter le reliquat, soit **1 611 753.973 Dinars** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

Résultat net de 2020	5 466 442.151
Résultats reportés de 2019 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	4 269 614,663
Bénéfice distribuable	9 736 056.814
Réserves légales	486 802.841
réserves pour réinvestissement	5 000 000,000
Réserves pour fond social	200 000,000
Premier reliquat :	4 049 253.973
Dividendes*	2 437 500.000
Deuxième reliquat :	1 611 753.973
Résultat reportés de 2020 (distribuables en franchise de retenue)	200 006.666
Résultat reportés de 2020 (distribuables avec retenue à la source)	1 411 747.307

*Dont 1 625 000.000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0.050 DT par action.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, décide de fixer à 328 000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

(Nomination des membres du conseil d'administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de l'expiration du mandat de tous les administrateurs de la société a l'issue de la présente assemblée, décide de désigner les administrateurs suivants pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Membre	Représenté par	Qualité
1. M.Ferid ABBAS	Lui-même	Président
2. ATB	M.Riadh HAJJEJ	Représentant l'ATB
3. BNA	M.Ahmed BEN MOULEHEM	Représentant la BNA
4.Mme. Maha NAJJAR TAJINA	Lui-même	Mandatée par ATB
5. Mme. Arbia ALAYA	Lui-même	Mandatée par la BNA
6. ATI SICAF	M.Lassad JAZIRI	Membre
7. STE ENNAKL	M.Kaies MARRAKCHI	Membre
8. STE ASIRAK. SA	M.Ridha ZERZERI	Membre
9. M. Sadok DRISS	Lui-même	Membre
10. Mme. Golsem KSONTINI JAZIRI	Lui-même	Administrateur indépendant
11. M.Hedi DRIDI	Lui-même	Administrateur indépendant
12. M.Ammar TLILI	Lui-même	Administrateur représentant les petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relatives au marché financier

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

(Nomination d'une conseillère au conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, connaissance prise des stipulations de l'article 15 des statuts de la société, décide la nomination de Madame Raja DARGOUTH en qualité de conseillère auprès du conseil d'Administration pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

(Désignation des commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- KPMG représenté par Mr Moncef Boussannouga Zammouri
- CMC représenté par Mr Cherif Benzina

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

(Autorisation d'émission d'emprunts obligataires)

L'Assemblée Générale, autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à